

COMMUNE DE GUISE
PLAN LOCAL D'URBANISME

LISTE DES SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE

à voir pour être annexé

à mon arrêté du 18/11/2014



MODE D'EMPLOI

En consultant le plan des servitudes d'utilité publique, si votre terrain est concerné,
vous relevez la référence de cette servitude.

Vous vous reportez à la fiche ci-après qui vous fournit, à titre indicatif
et sous réserve de consultation du service intéressé, des indications sur cette servitude.

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
A4	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine naturel Eaux	Servitudes prévues aux articles L.215-4 et L.215-5 du code de l'environnement ainsi qu'à l'article L.151-37-1 du code rural y compris les servitudes instituées en application du décret n°59-96 validées dans les conditions prévues au IV de l'article L. 211-7 du code de l'environnement	Arrêté du 21 octobre 1982 Servitude de libre passage sur la rivière « l'Oise » sur une largeur de quatre mètres sur les deux rives.	DDT Service environnement 50 bd de Lyon 02011 LAON cedex
AC1	Servitudes relatives à la conservation du patrimoine Patrimoine culturel Monuments historiques	Mesures de classement et d'inscription prises en application des articles L 621-1 à L 621-7 et L 621-25 à L 621-29 du code du patrimoine avec l'indication de leur étendue Périmètres de protection éventuellement délimités par décrets en conseil d'état en application de l'article L 621-2 du code du patrimoine Zones de protection des monuments historiques créées en application de l'article 28 de la loi du 2 mai 1930 modifiée Périmètres de protection des monuments historiques classés ou inscrits et portés sur la liste tels qu'il résultent des dispositions combinées des articles L 621-1 à L 621-7 et L 621-31 du code du patrimoine	. l'église Saint-Pierre et Saint-Paul inscrite le 28 juin 1927, . le donjon du château classé le 22 juillet 1924, . le château fort en totalité classé à l'inventaire des monuments historiques le 31 juillet 2008 et se substituant au classement du 21 septembre 2007 et comprenant : - l'enceinte fortifiée et son glacis (bastions de la Charbonnière, du Moineau, de la Haute Ville et de l'alouette, demi-lune de secours), - les portes (porte de la ville, porte des carrosses et porte de Paris), - le corps de garde, les premiers niveaux du gouvernement, de la prison et de l'arsenal ainsi que les soubassements de l'ancienne église collégiale Saint-Gervais et Saint-Protais (parcelles cadastrées section AV n° 19-106-107-108-110-112-114-117 et 130), . la Maison du 18 rue de la Citadelle inscrite le 1er juillet 1998 : les façades et les toitures, la tourelle d'escalier (parcelle cadastrée AB n°208), . l'Hôtel Warnet inscrit le 14 octobre 2002 modifié le 7 avril 2003 : la totalité des bâtiments, la cour et son mur d'enceinte composant l'hôtel sis 113 et 123 place d'Armes (parcelles AB n°300,301 et 302).	Ministère de la culture et de la communication Service départemental de l'architecture et du patrimoine de l'Aisne 1 rue Saint Martin 02000 LAON

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTAURANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
			<ul style="list-style-type: none"> - le familière Godin classé le 4 juillet 1991 : - les façades et les toitures du bâtiment d'habitation central avec ses deux ailes, - les façades et toitures des écoles, - le théâtre en totalité, - le groupe de bâtiments abritant à l'origine la buvette, le casino, la boulangerie, l'alimentation et la salle d'escrime et désigné sous le nom « d'économats » en totalité, - le bâtiment abritant les bains et lavoirs en totalité, - le kiosque à musique en totalité, - la place précédant le bâtiment d'habitation central avec le monument érigé à la mémoire de Godin (parcelles cadastrées section AW n° 39 à 45, 45 à 49, 77,81, 171 à 174, 176) - l'ancien jardin du Familistère et le mausolée Godin inscrit le 22 mars 1991 (parcelle cadastrée AW n°81), 	
13	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements – Énergie Électricité et gaz	Périmètres à l'intérieur desquels ont été instituées des servitudes en application : <ul style="list-style-type: none"> - des articles 12 et 12 bis de la loi du 15 juin 1906 modifiée, - de l'article 298 de la loi de finances du 13 juillet 1925, - de l'article 35 de la loi n°46-628 du 8 avril modifiée, - de l'article 25 du décret n° 64-481 du 23 janvier 1964, 	Arrêté de DUP du 15 octobre 1985 Canalisation Boué – Guise Bande non aedificandi d'une largeur de 4 mètres (2d et 2g)	Gaz de France Région Nord Département réseau Est ZI de Dorignies 671, rue Maurice Caullery 59000 DOUAL
INT1	Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques Salubrité publique	Servitudes relatives aux cimetières instituées par les articles L. 361-1 et L.361-4 du code des communes,	Cimetière communal Saint-Médard	Commune de Guise 91 rue Chantraine 02120 GUISE

CODE	TYPE DE SERVITUDE	REFERENCES JURIDIQUES DES ACTES INSTITUANT LA SERVITUDE	ORIGINE DE LA SERVITUDE	ORGANISME GESTIONNAIRE DE LA SERVITUDE
PM1	Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques Sécurité publique	Plans de prévention des risques naturels prévisibles établis en application de l'article L. 562-1 du code de l'environnement	Arrêté du 9 juillet 2010 approuvant le plan de prévention du risque inondation de la vallée de l'Oise entre Bernot et Logny les Aubenton (45 communes)	DDT - Service environnement prévention des risques 50 boulevard de Lyon 02011 LAON CEDEX
PM2	Servitudes relatives à la salubrité et à la sécurité publiques Sécurité publique	Servitudes résultant de l'application des articles L. 515-8 à L. 515-12 du code de l'environnement ;	Arrêté préfectoral du 23 juillet 2014 instaurant des servitudes d'utilité publique sur le site anciennement occupé par la société Vantex (1285 rue de Verdun à Guise)	DDT -- service environnement Prévention des risques 50 boulevard de Lyon 02000 LAON CEDEX
PT2	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements Télécommunications	Servitudes de protection des centres radioélectriques d'émission et de réception contre les obstacles instituées en application des articles L 54 à L 56-1 et R 21 à R 26-1 du code des postes et télécommunications	<ul style="list-style-type: none"> ▫ Décret du 12 décembre 1989 : liaison hertzienne Guise / Etreux stations n°002 0220 016 et n°002 0220 019 ▫ Décret du 12 décembre 1989 : liaison hertzienne Guise / Hirson stations n°002 0220 016 et n°002 0220 017 ▫ Décret du 12 décembre 1989 : station hertzienne Guise n°002 0220 016 	FRANCE TELECOM Unité de pilotage réseaux nord est 26 avenue de Stalingrad 21000 DIJON
T 7	Servitudes relatives à l'utilisation de certaines ressources et équipements Circulation aérienne	Articles R 244-1 et D 244-4 du Code de l'aviation civile	Autorisation spéciale délivrée par arrêté ministériel après avis de la commission centrale des services aéronautiques (ex : installation exemptée de permis de construire) – Arrêté du 25 juillet 1990	Aviation civile Aéroport de Beauvais-Tille 60000 BEAUVAIS